

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BANQUE D'ALGERIE

Règlement n° 21-03 du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 portant émission et mise en circulation d'une pièce de monnaie métallique de cent (100) dinars algériens.

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;

Vu le décret présidentiel du 5 Safar 1437 correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 17 Safar 1438 correspondant au 17 novembre 2016 portant nomination de vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Après délibération du conseil de la monnaie et du crédit en date du 11 août 2021 ;

Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er. — Une pièce de monnaie métallique de cent (100) dinars sera frappée et émise par la Banque d'Algérie.

Art. 2. — Cette nouvelle pièce sera mise en circulation après la promulgation du présent règlement.

Art. 3. — Les caractéristiques techniques et les descriptions de cette pièce sont les suivantes :

1 - Présentation :

La pièce de cent (100) dinars algériens est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en acier inoxydable, de couleur gris acier et d'un cœur en cupronickel serti à l'intérieur de cette couronne, de couleur jaune rosâtre.

2 - Spécifications :

- diamètre extérieur : 29,50 +/- 0,05 mm
- diamètre du cœur : 19,55 +/- 0,05 mm
- épaisseur au cordon : 2,30 +/- 0,05 mm

- poids de la couronne : 5,60 +/- 0,14 g
- poids du cœur : 5,40 +/- 0,11 g
- poids total : 11,00 +/- 0,25 g

3 - Composition chimique :

- Cœur : Cuivre : 87%
- Nickel : 13%

Couronne : Acier : AISI 430

4 - Description :

4.1- AVERS :

A) Motif principal : Effigie du martyr Ali Amar à l'intérieur du cœur au centre de la pièce sur un fond avec une texture.

a) Nom d'Ali Amar en langue nationale علي عمار, apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie supérieure de la pièce.

b) Dates de naissance 1930 et de décès 1957, apposées à l'intérieur de la couronne sur les parties droite et gauche de la pièce.

c) Deux étoiles équidistantes en haut et en bas des dates de naissance à droite et de décès à gauche de la pièce, apposées à l'intérieur de la couronne.

d) Triple millésime Hégirien, Grégorien et Amazigh de l'année de frappe : 2971 - 2021 - 1443 apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie inférieure de la pièce.

B) Tranche : Cannelée.

4.2- REVERS :

A)- Motif principal : le Chiffre « 100 » stylisé et caractérisé à l'intérieur par une micro gravure.

B) Mentions en toutes lettres et en langue nationale :

- sur la partie supérieure : بنك الجزائر
- sur la partie inférieure : دينار
- une étoile de part et d'autre du chiffre « 100 » sépare horizontalement : دينار et بنك الجزائر

C) Texture sous forme de pavé sur le cœur de la pièce.

Art. 4. — Le présent règlement sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021.

Rosthom FADLI.